

RCS : AGEN
Code greffe : 4701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00324
Numéro SIREN : 897 589 024
Nom ou dénomination : COAXIS INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2021 sous le numéro de dépôt 4233

COAXIS INVEST
Société par actions simplifiée
au capital de 22 134 610 euros
Siège social : 2322 route du Latéral, 47400 FAUGUEROLLES
897 589 024 RCS AGEN

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le 30 juin,
A 15 heures,

Les associés de la société COAXIS INVEST se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 2322 route du Latéral 47400 FAUGUEROLLES, sur convocation faite par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Laurent REGLAT**, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Joseph VEIGAS est désigné comme secrétaire.

La société @COM AUDIT SUD, représentée par Monsieur Jean-Marc TONON, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 22 134 610 actions sur les 22 134 610 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

LR

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Lecture du rapport du Président,*
- *Nomination d'un nouveau Directeur Général Délégué en remplacement du Directeur Général Délégué démissionnaire,*
- *Questions diverses,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Mathieu BETOUS de son mandat de Directeur Général Délégué à compter du 1^{er} juillet 2021, nomme en qualité de nouveau Directeur Général Délégué, à compter de la même date et pour une durée illimitée :

La société **BTS-INVEST**, société à responsabilité limitée, au capital de 16 500 euros, sise Bassau 47 700 ANZEX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Agen sous le numéro 897 520 797 et représentée par Monsieur Mathieu BETOUS en qualité de gérant-associé unique.

L'Assemblée Générale arrête les termes et conditions du mandat social de la société BTS-INVEST, en ce compris le montant et les modalités de calcul de la rémunération du Directeur Général Délégué, qui sont repris dans un document intitulé « Termes et conditions du mandat social de BTS-INVEST » et donnent tous pouvoirs au Président à l'effet de signer ledit document.

Monsieur Mathieu BETOUS agissant pour le compte de BTS-INVEST a d'ores et déjà indiqué à la société COAXIS INVEST que BTS-INVEST accepterait les fonctions de Directeur Général Délégué au cas où celles-ci lui seraient confiées, qu'elle n'exercerait aucune fonction incompatible avec ce mandat social et qu'elle n'était soumise à aucune mesure lui en interdisant l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal et/ou à la SELAS JURI LAWYERS CONSULTANTS, sise 52 rue du Docteur Courret 47 200 MARMANDE pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

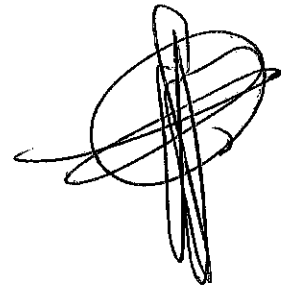
Le Président

M. Laurent REGLAT



Le Secrétaire

M. Joseph VEIGAS



La société BTS-INVEST

M. Mathieu BETOUS

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général Délégué »

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général Délégué,

